

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h40'.

M. Irwin GUCKEL et M. Thomas CIALONE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M^{me} le Gouverneur f.f. et M. le Directeur général provincial a.i. assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **53** membres assistent à la séance.

Présents :

M^{me} Myriam ABAD-PERICK (PS), M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Astrid BASTIN (CDH-CSP), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M^{me} Julie CHANSON (ECOLO), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M. Guy DUBOIS (MR), M^{me} Marion DUBOIS (MR), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M^{me} Eva FRANSEN (ECOLO), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M^{me} Muriel GERKENS (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M^{me} Catherine HAUREGARD (ECOLO), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M^{me} Caroline LEBEAU (ECOLO), M. Jean-Denis LEJEUNE (CDH-CSP), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Roland LÉONARD (PS), M. Eric LOMBA (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M^{me} Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M^{me} Marie MONVILLE (CDH-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M. Luc NAVET (PTB), M. Michel NEUMANN (ECOLO), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMANN (SP), M. Rafik RASSAA (PTB), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO).

Excusés :

M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M. Laurent LÉONARD (PS), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019.
2. Rapport d'activités 2018 concernant « La Culture et la Jeunesse ».
(Document 17-18/RA/01) – 1^{ère} Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)

3. Rapport d'activités 2018 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».
(Document 17-18/RA/03) – 1^{ère} Commission (Culture – Jeunesse – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Sécurité civile – Mobilité – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens – Transition numérique)
4. Rapport d'activités 2018 concernant « La Communication et les Relations publiques ».
(Document 17-18/RA/06) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
5. Rapport d'activités 2018 concernant « La Santé ».
(Document 17-18/RA/07) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
6. Rapport d'activités 2018 concernant « Les Affaires sociales ».
(Document 17-18/RA/08) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
7. Rapport d'activités 2018 concernant « Les Sports ».
(Document 17-18/RA/09) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
8. Rapport d'activités 2018 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».
(Document 17-18/RA/13) – 4^{ème} Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)
9. Rapport d'activités 2018 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».
(Document 17-18/RA/14) – 4^{ème} Commission (Transition écologique et alimentation : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoires – Infrastructures)
10. Rapport d'activités 2018 concernant « L'Enseignement et la Formation ».
(Document 17-18/RA/15) – 5^{ème} Commission (Enseignement – Formation – Personnel enseignant subventionné et assimilé)
11. Octroi du titre honorifique de leurs fonctions à d'anciens membres des Collège et Conseil provinciaux.
(Document 18-19/229) – Bureau
12. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée provinciale que se trouve sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour.

Il informe l'Assemblée, qu'à la demande de M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET, Chef de groupe MR, un changement de membres est effectué au sein des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions, à savoir :

- M^{me} Marion DUBOIS prend la place de M. Maxime DEGEY en 2^{ème} Commission ;
- M. Maxime DEGEY prend la place de M^{me} Marion DUBOIS en 4^{ème} Commission.

Il invite l'Assemblée à en prendre acte.

Il rappelle par ailleurs que les travaux du jour portent sur les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2018, ainsi que sur l'octroi du titre honorifique de leurs fonctions à d'anciens membres de l'Assemblée.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019 :

« Séance publique

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Monsieur Thomas CIALONE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h35'.*
- *54 membres y assistent.*
- *Madame le Gouverneur f.f. et Monsieur le Directeur général provincial a.i. assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2019.*
- *L'Assemblée entend la réponse du Collège provincial à la question d'actualité reprise sous le document 18-19/A07.*
- *L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :*
 - *18-19/226 à 228 ;*
 - *18-19/230 ;*
 - *18-19/233 ;*
 - *Et 18-19/236 à 241.*
- *L'Assemblée adopte les documents :*
 - *18-19/232 ;*
 - *18-19/234 et 235.*
- *L'Assemblée prend connaissance du document 18-19/231.*
- *L'amendement budgétaire 18-19/AB/01 est rejeté.*
- *L'Assemblée ouvre et clôt la discussion générale en ce qui concerne les 15 rapports d'activités 2018.*
- *Le Conseil provincial prend connaissance des rapports d'activités 2018 concernant :*
 - *Les Fonds Européens ;*
 - *Les Grands Événements ;*
 - *Les Relations extérieures ;*
 - *Le Tourisme ;*
 - *L'Administration ;*
 - *Les Sanctions administratives communales.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 28 février 2019 est approuvé.*
- *La séance publique est levée à 18h20'.*

En séance à huis clos, l'Assemblée a procédé :

- *à la nomination, sous réserve d'agrération par la Communauté française, de Madame Dominique VANOIRBECK, à titre définitif et à temps plein, en qualité de Directrice dans un emploi définitivement vacant à l'École Polytechnique de Verviers, à dater du 1^{er} avril 2019 (document 18-19/242). »*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 18-19/243 : REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASBL « ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES (APW) » - POINT EN URGENCE.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant la Représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) » (document 18-19/243).

Le projet de résolution est distribué aux Conseillers.

M. le Président précise que, conformément à l'article 71 du ROI du Conseil provincial, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce mercredi 27 mars, et celui-ci demande à l'Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau invite l'Assemblée à l'adopter par consensus.

Mises aux voix sur la notion d'urgence, celle-ci est approuvée à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, les conclusions du Bureau sont mises aux voix et approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement son article L2223-14, ainsi que ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu les statuts de l'Association sans but lucratif (asbl) « Association des Provinces wallonnes (APW) » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Vu la nouvelle composante du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2018, à savoir :

- 17 membres représentant le PS ;
- 15 membres représentant le MR ;
- 12 membres représentant ECOLO ;
- 6 membres représentant le PTB ;
- et 6 membres représentant le CDH-CSP ;

Attendu qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil provincial issu des élections provinciales du 14 octobre 2018, de mettre en adéquation la représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) » ;

Vu l'article 22 des statuts susvisés fixant le nombre d'administrateurs représentant chaque province à cinq ;

Considérant que ceux-ci sont désignés par l'Assemblée générale, en son sein, sur proposition des provinces, parmi les mandataires politiques, à la proportionnelle de l'ensemble des conseils provinciaux, conformément au prescrit de l'article L2223-14, §1^{er}, alinéa 5 du CDLD, le président de l'Association étant pris en compte dans le calcul de cette proportionnelle ;

Attendu que l'application de la proportionnelle sur l'ensemble des conseils provinciaux des cinq provinces wallonnes associées selon la Clé D'Hondt donne, en ce qui concerne la représentation desdites provinces au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) », calculée sur la base de 25 mandats (5 mandats par province), le résultat suivant : 8 mandats pour le MR, 7 pour le PS, 5 pour ECOLO, 4 pour le CDH et 1 pour le PTB ;

Attendu qu'un administrateur PS supplémentaire (le 26^{ème} siège de la clé susvisée) devra émerger de la Province dont sera issu le Président de l'APW ;

Attendu que, après concertation entre les cinq provinces wallonnes, les 5 mandats dévolus à la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) » sont répartis de la manière suivante : 1 mandat pour le groupe PS, 2 pour le groupe MR, 1 pour le groupe ECOLO et 1 pour le groupe PTB ;

Vu les propositions formulées par les groupes politiques concernés ;

Sur proposition du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Sont proposés en qualité de représentants de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) » :

- Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président (PS) ;
- Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (MR) ;
- Monsieur André DENIS, Député provincial (MR) ;
- Madame Nicole MARÉCHAL, Conseillère provinciale (ECOLO) ;
- Monsieur Rafik RASSAA, Conseiller provincial (PTB).

Article 2. – Si la Présidence de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) » est dévolue à un mandataire liégeois, Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial (PS), est proposé en qualité de représentant supplémentaire de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) ».

Article 3. – La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature. Ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale et prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, (ou au lendemain des prochaines élections provinciales pour les Conseillers provinciaux qui auraient perdu leur mandat primaire, pour ne pas s'être représentés ou ne pas avoir été réélus), à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

- Article 4.** – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :
- aux intéressés, pour leur servir de titre ;
 - à l'asbl concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 18-19/RA/01 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « LA CULTURE ET LA JEUNESSE ».

DOCUMENT 18-19/RA/03 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « LA SUPRACOMMUNALITÉ ET LE SOUTIEN AUX COMMUNES ».

À la tribune, M. le Député provincial – Président Luc GILLARD donne la réponse du Collège aux interventions qui relèvent de ses compétences, à savoir :

- l'intervention de M. Luc NAVET, Conseiller provincial, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « La Culture et la Jeunesse » ;
- les interventions de M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe, et de M^{me} Astrid BASTIN, Conseillère provinciale, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2018 concernant « La Culture et la Jeunesse » et « La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».

DOCUMENT 18-19/RA/06 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS PUBLIQUES ».

DOCUMENT 18-19/RA/07 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « LA SANTÉ ».

DOCUMENT 18-19/RA/08 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « LES AFFAIRES SOCIALES ».

DOCUMENT 18-19/RA/09 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « LES SPORTS ».

À la tribune, M^{me} la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET donne la réponse du Collège aux interventions qui relèvent de ses compétences, à savoir :

- l'intervention de M. Serge ERNST, Conseiller provincial, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « La Communication et les Relations publiques » ;
- l'intervention de M^{me} Muriel GERKENS, Conseillère provinciale, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « La Santé » ;
- l'intervention de M^{me} Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « Les Affaires sociales » ;

- l'intervention de M. Serge ERNST, Conseiller provincial, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « Les Sports ».

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2018 concernant « La Communication et les Relations publiques », « La Santé », « Les Affaires sociales » et « Les Sports ».

DOCUMENT 18-19/RA/13 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « LES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT ».

DOCUMENT 18-19/RA/14 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « L'AGRICULTURE ET LA RURALITÉ ».

À la tribune, M. le Député provincial André DENIS donne la réponse du Collège aux interventions qui relèvent de ses compétences, à savoir :

- les interventions de M. Luc NAVET, de M^{me} Marie MONVILLE et de M. Serge ERNST, Conseillers provinciaux, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement » ;
- les interventions de M^{me} Marie MONVILLE, Conseillère provinciale, et de M. Rafik RASSAA, Chef de groupe, sur le Rapport d'activités 2018 concernant « L'Agriculture et la Ruralité ».

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2018 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement » et « L'Agriculture et la Ruralité ».

DOCUMENT 18-19/RA/15 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CONCERNANT « L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION ».

À la tribune, M^{me} la Députée provinciale Muriel BRODURE-WILLAIN donne la réponse du Collège aux interventions qui relèvent de ses compétences, à savoir celles de :

- M^{me} Astrid BASTIN, Conseillère provinciale ;
- M. Marc DELREZ, Conseiller provincial,

sur le Rapport d'activités 2018 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2018 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

DOCUMENT 18-19/229 : OCTROI DU TITRE HONORIFIQUE DE LEURS FONCTIONS À D'ANCIENS MEMBRES DES COLLÈGE ET CONSEIL PROVINCIAUX.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 18-19/229 a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau propose à l'Assemblée de l'adopter par consensus.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les treize résolutions suivantes :

RÉSOLUTION N°1

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 18 mars 1982 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur Julien MESTREZ ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Député provincial du 25 mars 2004 au 25 octobre 2012 ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir une législature entière minimum dans la fonction de Député provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur Julien MESTREZ le titre de Député provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 18 mars 1982 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur Georges PIRE ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Député provincial du 18 décembre 1987 au 15 janvier 2015 ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir une législature entière minimum dans la fonction de Député provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur Georges PIRE le titre de Député provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°3

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Madame Valérie JADOT ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Conseillère provinciale d'octobre 2006 à octobre 2018, soit pendant 12 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressée remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseillère provinciale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Madame Valérie JADOT le titre de Conseillère provinciale honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l’intéressée une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°4

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d’octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Madame Denise LAURENT ;

Attendu que l’intéressée a exercé les fonctions de Conseillère provinciale d’octobre 2000 à octobre 2018, soit pendant 18 ans ;

Considérant dès lors que l’intéressée remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseillère provinciale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’accorder à Madame Denise LAURENT le titre de Conseillère provinciale honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l’intéressée une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°5

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Madame Josette MICHAUX ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Conseillère provinciale d'octobre 1985 à octobre 2018, soit pendant 33 ans ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Présidente du Conseil provincial d'octobre 2006 à novembre 2009, soit pendant 3 ans et 1 mois ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Vice-présidente du Conseil provincial de novembre 2009 à octobre 2018, soit pendant 8 ans et 11 mois ;

Considérant dès lors que l'intéressée remplit les conditions fixées pour bénéficier des titres honorifiques de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseillère provinciale et 3 ans en tant que Présidente et Vice-Présidente du Conseil provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Madame Josette MICHAUX le titre de Conseillère provinciale honoraire de la Province de Liège et, par ailleurs, les titres de Présidente honoraire du Conseil provincial et de Vice-présidente honoraire du Conseil provincial.

Article 2. – de remettre à l'intéressée une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°6

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Madame Marie-Noëlle MOTTARD ;

Attendu que l'intéressée a exercé les fonctions de Conseillère provinciale d'octobre 2000 à octobre 2018, soit pendant 18 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressée remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseillère provinciale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Madame Marie-Noëlle MOTTARD le titre de Conseillère provinciale honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressée une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°7

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur Marcel BERGEN ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Conseiller provincial de mars 1974 à octobre 1985 et d'octobre 2012 à octobre 2018 soit pendant 17 ans et 6 mois ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseiller provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur Marcel BERGEN le titre de Conseiller provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°8

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur Léon CAMPSTEIN ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Conseiller provincial d'octobre 2006 à octobre 2018 soit pendant 12 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseiller provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur Léon CAMPSTEIN le titre de Conseiller provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°9

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur Gérard GEORGES ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Conseiller provincial de décembre 1987 à octobre 2018 soit pendant 30 ans et 9 mois ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Président du Conseil provincial de novembre 1991 à octobre 2000, soit pendant 8 ans et 11 mois ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Chef de Groupe d'octobre 2000 à octobre 2018, soit pendant 18 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier des titres honorifiques de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseiller provincial, 3 ans en tant que Président du Conseil provincial et 6 ans en tant que Chef de Groupe ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur Gérard GEORGES le titre de Conseiller provincial honoraire de la Province de Liège et, par ailleurs, les titres de Président honoraire du Conseil provincial et de Chef de Groupe honoraire du Conseil provincial.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°10

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur André GERARD ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Conseiller provincial d'octobre 2006 à octobre 2018 soit pendant 12 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseiller provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur André GERARD le titre de Conseiller provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°11

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur Jean-Marie GILLON ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Conseiller provincial d'octobre 2006 à octobre 2018 soit pendant 12 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseiller provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur Jean-Marie GILLON le titre de Conseiller provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°12

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur André STEIN ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Conseiller provincial d'octobre 2006 à octobre 2018 soit pendant 12 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseiller provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur André STEIN le titre de Conseiller provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°13

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution adoptée le 19 octobre 2005 en séance publique fixant les conditions d'octroi du titre honorifique de leurs fonctions aux anciens membres du Conseil provincial ;

Vu la demande introduite par Monsieur Marc YERNA ;

Attendu que l'intéressé a exercé les fonctions de Conseiller provincial d'octobre 2006 à octobre 2018 soit pendant 12 ans ;

Considérant dès lors que l'intéressé remplit les conditions fixées pour bénéficier du titre honorifique de ses fonctions, à savoir comptabiliser minimum 12 années de mandat en tant que Conseiller provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'accorder à Monsieur Marc YERNA le titre de Conseiller provincial honoraire de la Province de Liège.

Article 2. – de remettre à l'intéressé une copie conforme de la présente résolution, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 27 mars 2019.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

M. le Président informe l'Assemblée qu'en ce qui concerne M. Julien MESTREZ, absent ce jour en raison d'un séjour à l'étranger, le titre honorifique de sa fonction de Député provincial lui sera remis lors de la prochaine séance du Conseil provincial, à savoir le jeudi 25 avril.

Par ailleurs, il excuse M^{me} Marie-Noëlle MOTTARD qui est retenue à son travail et ne peut donc être présente pour la remise du titre honorifique de sa fonction de Conseillère provinciale.

Il prononce les allocutions de circonstance à l'attention des anciens membres de l'Assemblée et leur remet le titre honorifique de leurs fonctions.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019.

6. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 18h20'.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial a.i.,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.